

Politique du sport, de l'activité physique et du plein air





À Magog, nous avons la chance d'avoir une offre d'activités sportives et de loisirs des plus variées propulsée par nos organismes et nos partenaires. Je suis heureuse que nous soyons maintenant en mesure d'encourager davantage la pratique d'activité physique, et ce, pour tous les groupes d'âge, grâce à la mise en place de la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air. Étant une amatrice de sport moi-même, j'ai pu constater les bienfaits et l'impact que l'activité physique peut avoir au quotidien. L'adoption de cette nouvelle politique témoigne de la volonté du conseil municipal de mettre en place les meilleures conditions pour que la population puisse intégrer le sport dans ses habitudes de vie. Nous sommes très fiers de présenter des orientations qui sont intégrées dans un plan d'action qui respecte les capacités financières de l'organisation et de ses citoyens.

Nathalie Pelletier
Mairesse de la Ville de Magog



C'est avec enthousiasme que nous vous présentons la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air de Magog, visant à bâtir une communauté active, inclusive et inspirée par la nature.

À Magog, nous croyons que le sport et les activités de plein air sont essentiels à la qualité de vie. La Direction culture, sports et vie communautaire place les citoyens au cœur de ses actions, en collaboration avec nos partenaires locaux, pour favoriser l'accessibilité à la culture, aux sports et aux loisirs.

Je remercie tous les organismes, partenaires, élus municipaux et membres de l'équipe qui ont contribué à cette politique. Votre implication a été précieuse pour façonner une politique à l'image de notre communauté.

J'invite donc l'ensemble de la population à prendre part à ce mouvement collectif porteur de sens et de qualité de vie. Ensemble, œuvrons pour un avenir où chaque citoyen et chaque citoyenne trouve sa place et s'épanouit pleinement.

Judith Gagnon
Directrice de la culture, des sports et de la vie communautaire



TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	p.4
2	Bénéfices du sport, de l'activité physique et du plein air	p.6
3	Rôle de la Ville de Magog	p.7
4	Vision	p.8
5	Valeurs	p.8
6	Plan d'action	p.9
7	Remerciements	p.11



Politique du sport, de l'activité physique et du plein air Magog – Ville active et inspirée par la nature

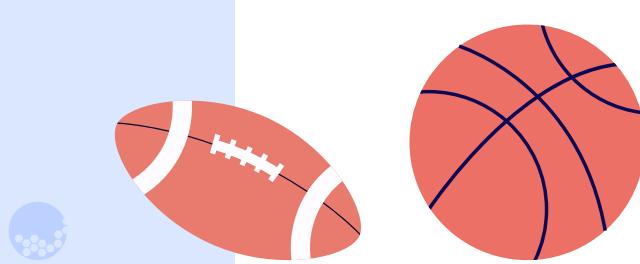
Le sport, l'activité physique et le plein air : des leviers essentiels à la qualité de vie de notre communauté.

Le sport, l'activité physique et les activités de plein air offrent des bénéfices qui dépassent largement la simple condition physique. Ils contribuent au bien-être général, soutiennent la santé mentale, réduisent le risque de maladies chroniques et améliorent la qualité de vie. Sur le plan social, ils favorisent la création de liens, l'inclusion et le sentiment d'appartenance à une communauté. Enfin, ils encouragent l'adoption de modes de vie durables, notamment à travers le transport actif et l'utilisation accrue des espaces verts.



Cette politique reflète **l'engagement continu de la Ville de Magog envers le maintien et le développement de la qualité de vie de ses citoyens**. Elle s'inscrit également dans l'application du Plan stratégique 2024-2030, plus précisément, l'aspiration 4 qui est d'optimiser et diversifier notre offre de services, cela vise à enrichir et améliorer l'accès aux services offerts aux citoyennes et aux citoyens.

Magog se distingue déjà par un dynamisme remarquable en matière de sport, d'activité physique et de plein air. Ce dynamisme s'exprime d'abord par la diversité et la qualité de ses infrastructures, qu'il s'agisse de ses parcs, de ses plages, de ses installations sportives, de ses réseaux pédestres et cyclables ou encore des projets à venir et des programmations offertes à la population. Il se manifeste également à travers la mise en œuvre de plusieurs orientations stratégiques, telles que le Plan directeur des parcs et espaces verts (2017), le Plan directeur du transport actif (2022), la Politique d'admissibilité et de soutien aux organismes (2021) et le Plan d'action pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées. Enfin, il repose sur la qualité des collaborations établies entre les différents acteurs locaux — organismes admis, établissements scolaires, Centre sportif La Ruche, organisateurs d'événements et autres partenaires — qui contribuent collectivement à enrichir l'offre sportive, récréative et de plein air pour l'ensemble de la communauté.



LA DÉMARCHE

La Politique repose sur diverses actions de participation citoyenne menées en 2024, la collaboration interservices municipaux et celle des élus, et l'accompagnement par L'Escabeau Services-Conseils.



LA VISION

En conclusion, cette politique incarne **une vision ambitieuse et inclusive** : celle d'une municipalité où le sport, l'activité physique et les activités de plein air sont des leviers puissants pour bâtir une communauté en santé, active et solidaire. En misant sur la participation citoyenne, la collaboration interservices et l'innovation, la Ville de Magog réaffirme son engagement à offrir un cadre de vie stimulant, accessible et durable. Ensemble, œuvrons pour un avenir où chacun trouve sa place et s'épanouit pleinement, dans un environnement qui favorise le bien-être, l'équité et la vitalité. Magog invite ainsi sa population à prendre part à un mouvement collectif porteur de sens et de qualité de vie.



BÉNÉFICES DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU PLEIN AIR

En 2023, l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRC) et l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) publiait *Mesurer l'incidence du sport, de l'activité physique et des loisirs au Canada*.

Dans cette étude, l'ACPL mentionne que le sport, l'activité physique et le plein air jouent **un rôle central dans la construction de sociétés saines, inclusives et dynamiques**. Leurs bénéfices s'étendent à plusieurs grandes sphères, notamment la santé, la socialisation et l'environnement.

Bénéfices DE SANTÉ

L'activité physique a un impact direct sur la santé globale de la population. Elles contribuent à prévenir et à réduire les maladies chroniques, favorisent la santé mentale et améliorent globalement la qualité de vie.



Bénéfices SOCIAUX

L'activité physique renforce le tissu social par la création de liens, la cohésion communautaire, l'inclusion et le développement du capital social des communautés.



Bénéfices ENVIRONNEMENTAUX

L'activité physique peut encourager des modes de vie et des espaces plus durables, notamment par le recours au transport actif et la multiplication d'espaces verts.



RÔLE DE LA VILLE DE MAGOG

3

Le gouvernement du Québec, par la Loi sur les cités et villes, reconnaît les compétences de la Ville de Magog dans plusieurs domaines essentiels : la culture, les loisirs, les activités communautaires, les parcs et la qualité de l'environnement. Que ce soit à travers sa planification stratégique ou de ses diverses orientations, la Ville de Magog accorde une grande importance au bien-être et à la santé de sa population. On y favorise la cohabitation harmonieuse de citoyennes et citoyens de tous âges et de toutes origines, animés d'un fort sentiment d'appartenance à leur ville.

Pour réaliser ces orientations, la Ville de Magog confie à la Direction culture, sports et vie communautaire la mise en place de ses politiques et plans d'action. Cette Direction se compose de trois divisions : Culture, Bibliothèque et Patrimoine, Sports et vie communautaire, Parcs et Espaces verts.

Animée par le désir de créer une communauté vivante, inclusive et en santé, la Direction de la culture, des sports, de la vie communautaire et du plein air (DCSVC) place les citoyens et citoyennes au cœur de ses actions. **Sa mission et sa vision traduisent une volonté claire : offrir à chacun un espace pour s'épanouir pleinement, en favorisant l'accès à des services qui enrichissent la vie collective.**

LA MISSION DE LA DCSVC :

Favoriser l'accessibilité à la culture, aux sports, au plein air et espaces verts, aux loisirs et à la vie communautaire, afin de contribuer significativement à l'épanouissement, à la santé globale et à la qualité de vie de la communauté, en collaboration avec les partenaires du milieu.



LA VISION DE LA DCSVC :

Ensemble, œuvrons pour un avenir où chaque citoyen et chaque citoyenne trouve sa place et s'épanouit pleinement.



4

VISION DE LA POLITIQUE



MAGOG, UNE COMMUNAUTÉ ACTIVE ET DES OCCASIONS POUR BOUGER ET S'ÉPANOUIR AU FIL DES SAISONS.

5

VALEURS DE LA POLITIQUE



LA SANTÉ

La Ville de Magog reconnaît l'apport de l'activité physique sur le bien-être personnel, collectif ainsi que sur le développement et le maintien de saines habitudes de vie.



LA QUALITÉ

La Ville de Magog place la qualité au cœur de ses actions afin d'offrir une expérience citoyenne satisfaisante, tant à travers ses infrastructures que par ses collaborations et son offre d'activités et de services en activité physique.



LA COLLABORATION

La Ville de Magog collabore avec divers acteurs du sport, de l'activité physique et du plein air dans la poursuite des orientations en la matière. Cette collaboration repose sur la complémentarité, la responsabilité partagée et le respect des ressources et de l'autonomie de chacun.



L'ACCESSIBILITÉ ET L'INCLUSION

La Ville de Magog veille à offrir des services, des activités et des infrastructures accessibles et inclusifs en tenant compte des besoins des personnes de tous âges et de tous niveaux d'aptitudes

PLAN D'ACTION

6



1. UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AUX BESOINS



1.1 Une offre qui suit l'évolution des besoins du milieu

- 1.1.1 Recenser les besoins et aspirations **en matière de sport, d'activité physique et de plein air** de 2% de la population lors de collectes de données sur une base triennale.
- 1.1.2 Recenser les besoins des organismes lors de collectes de données effectuées auprès d'au moins 80 % des organismes sportifs admissibles, tous les deux ans.
- 1.1.3 De 2026 à 2030 inclusivement, favoriser l'allocation d'un pourcentage annuel de l'enveloppe parc à des actions directement liées aux infrastructures sportives ainsi qu'aux besoins des citoyens en matière de sport, d'activités physiques et de plein air.



1.2 Une offre de service favorisant davantage la découverte et l'initiation

- 1.2.1 De 2026 à 2030 inclusivement, favoriser l'allocation d'un pourcentage annuel de l'enveloppe dédiée à la politique du sport pour le développement **d'offres d'activités ou de services favorisant la découverte et l'initiation** en sport, activité physique et plein air.



1.3 Favoriser l'excellence sportive

- 1.3.1 Entre 2026 et 2030 inclusivement, maintenir un partenariat avec une organisation favorisant le développement des athlètes.
- 1.3.2 En 2030, Magog est reconnu à titre de pôle régional d'entraînement et de préparation pour le développement d'athlètes.



6



2. DES ESPACES FAVORISANT LA PRATIQUE QUOTIDIENNE



- 2.1 Optimiser l'utilisation des espaces intérieurs permettant l'activité physique.
- 2.2 Soutenir la connexion en transport actif entre les infrastructures municipales
- 2.2.1 Poursuivre l'arrimage entre les services municipaux concernant l'avancement continu du Plan directeur de transport actif.

3. ACCESSIBILITÉ - LA RÉDUCTION DES CONTRAINTES



- 3.1 Abordabilité, coûts et équipements
 - 3.1.1 Implanter un programme permettant aux personnes ayant un revenu modeste de s'inscrire à faible coût à des activités de nature sportive, physique ou de plein air.
 - 3.1.2 Soutenir le développement d'un service d'accès à du matériel sportif abordable pour les citoyens.
 - 3.1.3 Favoriser l'émergence d'un projet structurant améliorant l'abordabilité du sport et de l'activité physique.
 - 3.1.4 À partir de 2027, au moins 90% des organismes admissibles (sport, activité physique, plein air) ont augmenté leurs aptitudes en recherche et application à des programmes de soutien financier.



3.2 Accessibilité des plages horaires, accès libre et flexible

- 3.2.1 Accroître les plages horaires disponibles en **soirée et les fins de semaine** pour la pratique du sport et de l'activité physique dans les **espaces intérieurs**.
- 3.2.2 Accroître les plages horaires disponibles **en journée de semaine** pour la pratique du sport et de l'activité physique dans les espaces **intérieurs et extérieurs**.

3.3 Encourager la résilience face aux changements climatiques en adaptant l'offre hivernale



- 3.3.1 Réaliser un diagnostic complet des forces, faiblesses, opportunités et menaces reliées à l'utilisation des infrastructures extérieures pour la pratique d'activité physique en période hivernale.
- 3.3.2 Développer un plan de valorisation de l'activité physique extérieure en période hivernale aux infrastructures extérieures.



REMERCIEMENTS

7

La Ville de Magog souhaite remercier tous les organismes sportifs admis qui ont grandement contribué à l’élaboration de cette politique.

Merci aux élus municipaux, à la division des Parcs et Espaces verts et à la division des Communications qui ont été des joueurs clés tout au long de la démarche.

Un merci particulier à la division Sports et Vie communautaire ainsi qu'à la directrice de la Direction culture, sports et vie communautaire pour leur grande implication à coproter le projet. Merci également à notre partenaire l'Escabeau pour son soutien dans cette démarche.





**Politique du sport,
de l'activité physique
et du plein air**